

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 février 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le trois février,

Le Conseil municipal de la Commune d'AMBILLY dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19h00, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de M. Guillaume MATHELIER, Maire. Il a été possible de limiter le nombre de personnes pouvant y assister (débat retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Commune) et, pour les conseillers d'assister à la séance en visio-conférence et d'avoir 2 pouvoirs conformément à la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et à la circulaire préfectorale du 24 novembre 2021.

Date de la convocation : 27/01/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guillaume. MATHELIER, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent GILET, Mme Charlotte LE GOUIC, M. Abdelkrim MIHOUBI (en visio-conférence), M. Guillaume SICLET, Mme Helena DORA (en visio-conférence), M. Abdullah KAYGISIZ, Mme Elisabeth BAILLY (en visio-conférence) M. Noël PAPEGUAY, Mme Rabia HADDADI (en visio-conférence), Mme Dalina EYINGA, Mme Christiane BORGIS, M. Yasin SEN, Mme Maria TOURAINE, M. Hervé FEARN (en visio-conférence), M. Roland MARTIN (en visio- conférence), Mme Nathalie BAUER, Mme Christiane GROS, M. Julien FERAUD, M. Cristian GUERET (en visio-conférence).

ÉTAIENT ABSENTS :

M. André SAURON, Mme Gaëlle LEGAI-PERRET.

Mme Geneviève GANTIN représentée par M. Laurent GILET par pouvoir en date du 31/01/2022

M. Jacques VILLETTE représenté par Mme Bertilla LE GOC par pouvoir en date du 28/01/2022

M. Burim CERIMI représenté par M. Guillaume SICLET par pouvoir en date du 03/02/2022

Mme Antoinette MAURER représentée M. Laurent GILET par pouvoir en date du 01/02/2022

M. François LIERMIER représenté par Mme Christiane GROS par pouvoir en date du 31/01/2022

Mme Sandrine CHAUVET représentée par M. Julien FERAUD par pouvoir en date du 31/01/2022

Madame Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Parfait. Nous allons donc commencer ce Conseil municipal. Je vous remercie de votre présence. Je vais d'abord faire l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Il ne faut pas fermer la porte, c'est interdit. C'est une séance publique. Il faut que tu la laisses juste entrouverte si tu as un peu froid, mais il faut toujours que cela reste ouvert.

Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Je vous donne quelques informations générales. Tout d'abord, je vous signale des petits changements sur les processus de signature du registre. Le registre de signature doit attester la transcription des délibérations, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de faire signer les conseillers municipaux le jour même des délibérations. C'était peut-être une erreur récurrente. On ne signe donc pas une feuille de présence, mais une feuille d'émargement, et on signe la feuille d'émargement la prochaine fois. Nous reprenons donc le processus de cette manière. Bien sûr, cela n'entache pas d'illégalité les délibérations, c'est juste une question d'émargement. Les conseillers municipaux peuvent exprimer leur désaccord sur la rédaction en refusant de signer le registre des délibérations après coup. Ceci est la première information.

La deuxième information concerne le Pont qui vient de sortir avec le nouveau format. Il contient un appel à la concertation concernant les rues, les noms de rues de la ZAC Étoile. Je vous invite à en parler largement autour de vous et à participer à cette concertation.

Dernière information, nous allons probablement - avec un grand nombre de guillemets et d'hypothétique - avoir la visite de la ministre du Logement la semaine prochaine sur notre commune, spécifiquement, pour mettre en valeur et en avant le bail réel et solidaire, angle rue Louis Armand et rue des Jardins pour Les Polyèdres de Tia. Nous avons eu l'information aujourd'hui. Il s'agit d'une visite ministérielle, ce qui est toujours soumis à des changements et globalement au dernier moment. Avec les restrictions actuelles, je serai présent et je demanderai à Monsieur GILET et peut-être à Monsieur SICLET de m'accompagner, s'ils sont d'accord, dans le cadre respectif de leur délégation. Nous devons confirmer cela ce week-end. Il s'agit de la ministre du Logement, Madame WARGON.

Voilà pour ces premières informations. Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09 décembre 2021. Avant cela, je demande à Madame Bertilla LE GOC si elle est d'accord pour être secrétaire de séance.

Mme LE GOC.- Bien sûr, oui.

M. le Maire.- Merci. Madame LE GOC accepte d'être secrétaire de séance.

(M. PAPEGUAY arrive en séance).

Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2021

M. le Maire.- Concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09 décembre, qui a été lu et relu, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Bonsoir tout le monde. Je souhaiterais tout d'abord faire une remarque sur le fait que nous avons un certain nombre de procès-verbaux manquants. Nous saluons le fait de recevoir celui du dernier Conseil, mais nous souhaiterions savoir ce qu'il en est des autres.

M. le Maire.- Les autres sont en cours de rédaction et de relecture, conformément à ce que nous avons dit. Nous le faisons avec l'aide très précieuse de notre assistante exécutive, Madame BESSON, qui est en ligne, qui prend du temps à le faire et à remettre à jour l'ensemble de ces procès-verbaux. Ils vont donc maintenant être très rapidement signés au fur et à mesure. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons organisé une commission – à laquelle vous n'avez pas accepté de participer – qui est une commission de comité de lecture qui permet d'évacuer au fur et à mesure l'ensemble de ces procès-verbaux.

M. FERAUD.- Concernant notre refus de participer à la commission de relecture, c'était parce qu'en l'état, nous ne voyions pas l'intérêt de faire une relecture, on va dire, en collectivité. Nous proposons simplement de nous soumettre les procès-verbaux au fil de l'eau pour que nous puissions les relire chez nous et les valider le cas échéant.

Ceci étant dit, concernant le procès-verbal qui nous est soumis aujourd'hui, nous souhaiterions émettre une réserve sur le tout dernier passage lors des échanges houleux qui ont eu lieu entre Monsieur LIERMIER et vous-même. Monsieur LIERMIER avait demandé la parole et on peut voir la veilleuse clignoter sur son micro en rouge sur la vidéo YouTube. Lors de la transcription de cet échange, on trouve uniquement vos prises de parole. Monsieur LIERMIER est omis parce que son micro n'a pas été activé. Nous souhaiterions donc émettre une réserve sur la façon un peu inéquitable de présenter les échanges en fin de Conseil.

M. le Maire.- Très bien. Je vous remercie de cette remarque qui ne sera pas prise en compte pour une raison très simple. J'ai demandé à plusieurs reprises d'appuyer sur le bouton, ce qui n'est quand même pas bien compliqué. La majorité des propos qui ont été notés « hors micro » étaient véritablement hors micro, puisque vous avez continué à parler au moment où je parlais moi-même. À la fin, j'ai effectivement coupé la séquence et la séance, puisque le micro clignotait, mais que j'ai mis fin à cette séance. Cela apprend aussi aux uns et aux autres à ne pas penser que nous sommes dans une cour de récréation, et que lorsque le maire parle, ou n'importe quel élu – cela vaut pour vous aussi, nous n'avons jamais coupé la parole dans cette assemblée, cela vaut pour tout le monde ici – toute prise de parole qui ne sera pas demandée et légitimement donnée par le maire, c'est-à-dire le président de séance et donc celui qui fait la police de l'assemblée, ne sera pas consignée dans un procès-verbal. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, nous ne sommes pas dans une cour de récréation.

Très bien, merci beaucoup.

(Il est procédé au vote.)

Le procès-verbal du 09 décembre 2021 est approuvé à la majorité avec 6 voix CONTRE
(M. FERAUD, M. GUERET, Mme BAUER, Mme GROS, M. LIERMIER, Mme CHAUVET).

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire – Article L.2122-22 du CGCT : Décision n° 001/2022 : Demande de subvention au département de la Haute-Savoie pour la construction d'une cuisine centrale.

M. le Maire.- Vous avez le compte rendu des décisions prises, je ne sais pas si vous avez des remarques. Il y figure notamment une décision concernant une demande de subvention au département de la Haute-Savoie pour la construction d'une cuisine centrale. Je dois juste faire état de cette décision, conformément à ce que nous avons dit en lien avec cette demande de subvention.

(Monsieur MIHOUBI arrive en séance).

M. le Maire.- Monsieur MIHOUBI nous rejoint, j'espère en meilleure forme.

M. le Maire.- Il a eu la même bête que moi ces deux dernières semaines. Très bien, nous allons donc pouvoir passer aux projets de délibérations.

1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

N°001-2022 : Aide aux entreprises de proximité avec point de vente – Approbation du règlement d'attribution- Approbation et signature de la convention de partenariat avec Annemasse Agglomération

(Délibération n°001-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. Le Maire)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

M. le Maire.- Je ne sais pas si Laurent GILET, qui est aussi à Annemasse Agglomération à mes côtés, veut ajouter quelque chose ?

M. GILET.- Non, c'est tout bon.

M. le Maire.- C'est tout bon. Pas de souci. C'était au cas où il y ait une prise de parole complémentaire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°001-2022 est adoptée à l'unanimité

M. Le Maire.- Je vous remercie. Le vote de monsieur GUERET ne sera pas pris en compte, car sa caméra n'était pas allumée au moment où nous avons procédé au vote.

N°002-2022 : Débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires

(Délibération n°002-2022 annexée au procès-verbal- Rapporteur M. le Maire.)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

(Mme BAILLY arrive en séance.)

M. le Maire.- Madame BAILLY nous a rejoints.

Mme BAILLY.- Merci. Avec toutes mes excuses.

M. le Maire.- Il n'y a pas de souci, je note « présente ».

Le débat d'orientation budgétaire a donné lieu à une présentation en commission Finances. Cette commission Finances a eu lieu le 26 janvier dernier, vous en avez le compte rendu dans vos *(Propos inaudible)* en tous cas les membres de la commission les ont reçus par mail tout à l'heure. Sur le débat d'orientation budgétaire, j'ai voulu préciser la méthodologie de cette élaboration budgétaire que nous avons mise en œuvre depuis cet automne.

M. Le Maire.- Les demandes budgétaires ont été très largement travaillées avec les services, notamment le service Finances, la Direction générale des services et les autres services, pour avoir des séances d'arbitrage. L'objectif était très clair. Malgré une situation somme toute assez difficile encore du point de vue sanitaire, il s'agissait surtout de faire en sorte de limiter et contenir les dépenses de fonctionnement, et d'aller chercher de nouvelles recettes, ce qui n'est pas toujours très simple par ailleurs.

Nous allons aussi avoir de nouvelles recettes. Les recettes vont être enlevées avec une partie de la taxation genevoise mais nous devons inclure les droits de superficie, c'est-à-dire la rente que nous touchons, et nous allons mettre aussi de côté sur la taxation genevoise, même si pour l'instant elle n'est pas encore totalement estimée et déduite. Nous n'avons pas de notification à ce jour.

En attendant, cette année, nous allons rentrer la rente dite de superficie, ce qui est une bonne nouvelle. Au départ, nous avons construit le budget sans cette rente. Nous avons réduit les dépenses de fonctionnement au regard de ce que nous avons et de ce que nous estimions comme recettes, et je ne voulais pas inclure la rente de superficie. Nous allons cependant signer cette rente dans les prochains temps, un appel sera organisé derrière et nous allons toucher cette rente. Nous devons donc l'inclure pour parfaire à la sincérité de ce budget de fonctionnement.

Cette année, de manière un peu exceptionnelle et en tant que Commune, nous avons aussi été bénéficiaires d'un legs de la part d'une personne décédée, qui apparaîtra donc au budget primitif 2022.

Au titre des recettes, nous bénéficions aussi d'un loyer bail rue Aristide Briand, et nous avons également estimé un certain montant de loyer pour la Coop-Etoile. Je vous rappelle qu'il s'agit du logement participatif coopératif.

Je rappelle également, et je le dis à nouveau ici, que nous n'allons pas augmenter la fiscalité et ceci pour plusieurs raisons. La première, c'est que nous avons beaucoup moins de capacité pour répondre à nos besoins de recettes par la fiscalité, notamment par l'augmentation de la taxe d'habitation, puisque nous n'avons quasiment plus de taxe d'habitation. Certaines personnes la payent encore, mais cela ne concerne aujourd'hui qu'une partie minime de la population. Nous aurions pu le faire sur la taxe foncière, mais ce n'est pas un scénario envisagé pour le moment. Je le rappelle encore, je ne dis pas que c'est un record, mais pour la quinzième année consécutive, les taxes locales de la commune n'augmenteront pas.

Nous avons également travaillé sur les dépenses de fonctionnement. Ce qui est toujours important, c'est le fait de contenir les charges de gestion. Nous avons malgré tout une hausse très importante des charges de gestion cette année. Elles sont dues à des phénomènes extérieurs, notamment diplomatiques, mais aussi à la crise sanitaire, à la hausse du prix des matières premières, des matériaux et des assurances. Pendant cette crise COVID les assurances ont très largement augmenté.

Nous devons sûrement réfléchir un peu plus tard sur les tarifications pour pouvoir faire entrer de nouvelles ressources. Depuis quelques années par exemple, nous n'avons pas eu d'augmentation sur la périscolaire et sur les repas de cantine. À côté de cela, certaines denrées alimentaires augmentent de 10 % à 20 %. Le coût de l'énergie augmente et nous restons à coûts constants, en tout cas à paiements constants de la part des recettes des familles. Pendant ce temps-là, tout le reste augmente, subit l'inflation, parfois bien au-delà de ce que pourrait être une inflation normale.

Pour l'instant, rien n'est avancé ni tranché. Et je le redis, je le mets en gras, je le souligne, je le surligne : nous n'avons rien tranché. J'ai simplement posé le fait que nous devons en discuter. Cela pour une raison très simple, c'est que je veux laisser encore, sur cette année 2021 les habitants, nos citoyens, respirer.

Nous avons tous besoin de reprendre notre souffle à travers cette crise, au sens propre comme au sens figuré, et il ne convient pas dans ce moment de crise sanitaire, et même peut-être de crise économique qui suivra – ou pas, parce que les voyants sont plutôt verts malgré tout du côté de la crise économique – de donner un mauvais signal en augmentant nous aussi, au même titre que l'essence et les denrées, nos tarifs. Nous restons donc pour l'instant sur la base d'un pouvoir d'achat, en tout cas par rapport à la commune et au paiement des services communaux, qui est constant.

Concernant les dépenses de personnel, nous avons un réalisé 2021 plus bas que les prévisions budgétaires 2021. Nous constatons un ralentissement des recrutements. Nous rencontrons de très grosses difficultés de recrutement dans toute la fonction publique. Elles sont en lien avec le marché de l'emploi, mais il y a aussi des réorientations et le fait que sur certains emplois, où nous avons plutôt de la chance... Même si nous nous en sortons plutôt bien par ailleurs de ce côté-là, sur l'enfance et la jeunesse, comment rivaliser dans un premier temps avec l'autre côté de la frontière, mais ensuite comment dire à quelqu'un qui veut rentrer dans ce secteur : « Tu vas voir, c'est sympa ! Tu vas 't'éclater'. Tu es en contact avec les jeunes » avec toutes les contraintes sanitaires qui sont données ? Et en plus de cela, en lui disant que son salaire ne sera pas non plus un gros salaire. Parce que c'est la réalité. Certains jeunes étaient prêts bien évidemment à l'accepter avant, parce que c'était un tremplin. Aujourd'hui, entre nous, il vaut mieux parfois être livreur et au grand air, que d'aller s'occuper des enfants et respecter des protocoles, prendre des risques, etc...

Donc c'est quand même quelque chose qui nous brusque, qui nous empêche dans les recrutements, et qui fait que sur certains d'entre eux, nous avons été – en 2021 en tout cas – un petit peu en difficulté. C'est moins le cas sur la dernière partie de 2021 et sur cette partie de 2022, car nous parvenons à effectuer les recrutements nécessaires pour faire tourner nos services.

Nous avons par contre un budget qui augmente au niveau des RH cette année. Nous avons continué à être moteurs sur la politique sociale, notamment pour les catégories les plus en difficulté dans nos emplois. Il s'agit des catégories C, mais pas seulement. Aujourd'hui, cela touche un peu plus largement que simplement les emplois à la base de la fonction publique. C'est pour cela que nous continuons notre politique sociale. Nous avons toujours été moteurs dans ce domaine.

Nous avons mis en place et nous inscrivons au budget cette année, une prise en charge partielle des mutuelles, qui sont des mutuelles labellisées, suite à un dialogue social notamment avec les syndicats et les services. Nous allons refondre le RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire, pour y inclure le fameux CIA qui est une forme de salaire au mérite. Nous essayons d'inclure ce régime indemnitaire nouveau à l'intérieur de cela.

Nous allons également dans le sens de la revalorisation des carrières, de la montée d'échelon et des avancements de grade pour permettre à tout un chacun de bénéficier d'une mobilité tout à fait positive au sein de notre collectivité. Je suis d'ailleurs très heureux d'avoir reçu cette semaine le rapport social unique – il s'appelle comme ça maintenant, je crois – qui n'est ni plus ni moins que le bilan social de la commune sur les ressources humaines, et de voir que nous avons finalement un taux de rotation très faible. Nos agents restent, nous avons très peu d'arrêts-maladie malgré les difficultés, même en 2020, et nous avons à travers cela un bilan social tout à fait positif qui montre notre capacité de gestion et la

manière dont sont traités les agents à Ambilly. Je m'en fais l'écho puisque c'est un débat que nous avons eu en comité technique cette semaine de manière unanime.

Voilà ce que je peux dire par rapport à cela. Nous sommes toujours dans un processus de concertation interne sur cette politique sociale dans lequel les agents ont toute leur part. Je les remercie profondément ici, dans ce Conseil municipal, en ces temps difficiles. Nous traversons actuellement une période qui l'est encore et qui va disparaître tranquillement, je l'espère.

Avec le télétravail, nous avons pu nous rendre compte de quelque chose, c'est que lorsqu'on renvoie des agents trois jours en télétravail, de manière quasi obligatoire, notre collectivité s'appauvrit de ses relations sociales. Une collectivité locale ne peut pas fonctionner en télétravail, ce n'est pas possible. Nous sommes une collectivité de proximité, nous avons besoin de nous parler, nous avons besoin de micro échanges, nous devons rencontrer nos habitants et nous rencontrer entre nous. Cela ne peut pas être dans l'ADN d'une collectivité locale de faire trois jours en télétravail. Je crois que tout le monde l'a parfaitement compris.

Concernant les autres charges, j'ai insisté au sein de la commission sur la lourdeur de la dotation aux amortissements. Pour de nombreuses raisons et depuis un long moment maintenant, depuis des mois, nous travaillons au plus près avec la trésorerie et notre service communal de finances pour enclencher toute la dynamique des amortissements qui ne l'avait pas été, réfuter aussi certaines interprétations concernant des amortissements anciens, parfois antérieurs à mes mandats, et faire en sorte que nous soyons un peu moins embêtés dans ce domaine.

Et cela me gêne tout particulièrement. Pourquoi ? Parce que cela constitue une dépense complémentaire, même si elle est fictive et totalement théorique, dans notre budget de fonctionnement. Cela entraîne une augmentation en recettes dans notre budget d'investissement, mais d'une certaine manière, « cela nous fait une belle jambe ». Nous avons besoin de fonctionnement, de recettes de fonctionnement et pas de dépenses de fonctionnement, même si elles sont comptables et théoriques. La norme comptable M57, qui va bientôt être mise en place et sur laquelle nous allons travailler, permettra une approche beaucoup plus patrimoniale, différente, et sera beaucoup plus à même de répondre aux enjeux et aux spécificités des collectivités locales.

Nous avons effectué un tri général et des arbitrages, notamment sur les grands projets. Pour cette raison, je vais maintenant passer à la programmation des investissements.

Nous avons un budget d'investissement très élevé que nous avons réduit depuis quelques semaines pour aller le plus possible vers un taux de réalisation. Je le sais, cela me sera reproché donc je l'anticipe, nous avons un taux de réalisation qui n'est pas très bon pour cette année 2021 et les raisons sont multiples. Je vous le disais tout à l'heure, nous avons rencontré des difficultés de recrutement. Mais ce sont aussi des choix stratégiques.

En 2021 et sur certains marchés publics, nous aurions été à 15 %, 20 %, voire plus d'augmentation des prix. Nous avons eu quelques mauvaises surprises. Nous avons donc retardé et repoussé certains lancements de chantiers, notamment en raison des matières premières. Une autre raison assez simple est que nous n'avons pas forcément eu le temps de tout lancer. 2021 reste une année de crise et nous avons été passablement perturbés dans notre fonctionnement. C'est pour ces raisons que nous revenons à quelque chose qui nous paraît beaucoup plus correct, avec des dépenses programmées au plus fin et au plus près. Nous allons également travailler sur un plan pluriannuel d'investissements, notamment avec un cabinet extérieur qui devrait nous donner quelques perspectives différentes sur les financements.

Pour autant, nous avons quand même inscrit des dépenses d'investissement tout à fait importantes sur un certain nombre d'études et de réalisations que je n'ai pas forcément

listées ici. Cela concerne notamment le parcours sportif, la cuisine centrale, les écoles, mais aussi des investissements liés à la voirie, à la rénovation d'un certain nombre de bâtiments et notamment les écoles qui, comme vous le savez, ont toujours été ma priorité.

Nous travaillons aussi au plus près sur les recettes d'investissement, en fonction notamment des subventions que nous pourrions toucher. Ceci se fait en lien avec l'Agglomération qui aujourd'hui travaille pour nous aider à lever des financements et à effectuer une recherche de fonds.

S'il fallait conclure ce rapport d'orientation budgétaire, vous l'avez tous reçu et je ne suis pas rentré davantage dans les détails. Vous avez le rapport d'orientation budgétaire, l'ensemble des investissements que nous avons fléchés à la fin, et une présentation PowerPoint indiquant les différents axes prioritaires de la commune.

S'il fallait que je fasse un résumé concis et structuré, je dirais qu'au final nous avons des dépenses de fonctionnement contenues ; que nous recherchons des recettes nouvelles et que nous en avons déjà, liées notamment aux Communaux d'Ambilly ; que notre fiscalité est stable ; que nous avons des problèmes de recrutement, mais que nous essayons de maintenir plus que possible un niveau de services publics conformes à nos attentes et de qualité ; que nous avons un budget de fonctionnement alourdi par des dotations aux amortissements importantes, mais qui vont baisser assez rapidement dans les années puisque nous allons écumer cet ensemble-là ; que nous avons un budget d'investissement présenté encore une fois cette année en sur équilibre, ce qui est une spécificité de la commune, mais il faut le dire comme tel.

Enfin, nous avons de grandes orientations d'investissement toujours tournées vers des équipements qui se trouvent au cœur des priorités communales, telles que le stade – que j'ai oublié tout à l'heure dans mon énumération – la cuisine centrale, les écoles, mais aussi des équipements qui améliorent notre cadre de vie.

Voici ce que je peux vous dire sur ce rapport d'orientation budgétaire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Je vous remercie de me donner la parole et souhaiterais faire quelques petites remarques générales. Je voudrais d'abord saluer, à titre personnel, mais aussi pour l'ensemble du groupe, la qualité du document qui a été remis.

Nous notons effectivement une volonté d'aller dans le détail et d'expliquer, ce qui n'était pas forcément le cas de manière aussi importante les années précédentes. Nous voudrions donc saluer la qualité de ce document. Nous pouvons évidemment être en désaccord politique sur certains choix qui sont faits, mais sur la forme, nous sommes heureux de la qualité du document. C'est le premier point.

Deuxième point et pour éviter les procès d'intention, je voudrais préciser que nous n'avons pas émis de remarques particulières pendant la commission Finances parce qu'il a fallu étudier le document que nous avons reçu quelques jours auparavant. Nous ferons donc les commentaires pendant cette séance, car nous n'étions pas en mesure de le faire avant. Je vais maintenant attaquer les points sur le fond.

Le premier point concerne la partie fonctionnement.

Vous notez que les dépenses de fonctionnement sont stables, alors que selon le document elles sont en hausse de 31,25 % par rapport à l'année précédente. Nous sommes donc quelque peu surpris de ce constat. Nous notons également, apparemment, un déséquilibre dans la section de fonctionnement entre les dépenses de fonctionnement prévues, de l'ordre de 8 462 000 euros, et les recettes, de l'ordre de 7 969 000 euros. Nous souhaiterions savoir si ces chiffres sont stabilisés, s'ils vont être modifiés dans le futur, et si vous comptez effectivement avoir ce déséquilibre. Voilà sur la partie fonctionnement.

Je vous laisse peut-être répondre et je présenterai mes remarques et questions sur la section d'investissement ensuite ?

M. le Maire.- Nous sommes sur un rapport d'orientation budgétaire. Les chiffres seront donc finalisés et stabilisés au moment du budget. D'ailleurs, nous avons eu des nouvelles récemment encore. Il y a une semaine, je n'avais pas encore inclus les fonds des Communaux d'Ambilly. Ce sont donc des recettes qui seront stabilisées.

Sur le fonctionnement et sur la stabilité, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Étant donné que nous avons des recettes nouvelles, nous avons l'occasion d'inscrire des dépenses nouvelles. Un budget tend à l'équilibre et il faut aller à l'équilibre. La volonté d'un budget de fonctionnement n'est pas d'être en suréquilibre, et en tout cas pas en sous-équilibre.

M. FERAUD.- Merci. Je ferai juste un point rapide sur les dépenses de personnel. Nous avons effectivement soutenu vos délibérations précédentes concernant l'effort de la commune en faveur du personnel pour des actions sociales. Nous voudrions simplement bien noter que les dépenses de personnel augmentent. Nous en avons soutenu une partie, et nous voudrions simplement inciter la municipalité à surveiller ces dépenses et à faire en sorte de les stabiliser dans les années à venir.

Concernant les... À moins que vous vouliez commenter ? Mais je ne pense pas que...

M. le Maire.- Non, je vous laisse parler. Allez-y.

M. FERAUD.- Concernant les dépenses d'investissement, nous avons noté – et vous l'avez mentionné très rapidement – une volonté d'investir de l'ordre de 988 000 euros, je crois, en faveur du logement participatif à la ZAC Étoile. Je n'avais peut-être pas tout à fait compris, mais jusqu'à présent je pensais que ce projet était porté par le collectif en son nom, et qu'ils allaient solliciter les prêts auprès des banques pour faire l'acquisition des terrains et des différents biens afin de pouvoir réaliser ce projet. Je note que la commune va investir. Nous comprenons que des loyers vont entrer en contrepartie, mais je ne pense pas qu'ils arrivent très vite étant donné que le projet est toujours en phase de lancement. Nous voudrions donc plus de détails sur cette volonté de la commune d'investir en faveur de ces habitats coopératifs.

M. le Maire.- Très bien. Je vais vous répondre sur la première partie, et je laisserai Monsieur GILET répondre sur la seconde.

S'agissant des dépenses de personnel qui augmentent, je vous remercie de votre remarque. Vous n'avez pas voté – et je ne crois pas que vous l'ayez dit comme cela, par ailleurs – sur l'ensemble des postes que nous avons créés.

Pour la politique sociale jeunesse, je crois que vous avez voté à peu près sur l'ensemble ; sur les postes administratifs qui nous sont parfaitement utiles, vous avez globalement voté contre. C'est le cas pour notre assistante exécutive qui est en train de mettre à jour nos procès-verbaux aujourd'hui. Vous voyez quand même qu'elle constitue une grande aide. Si nous arrivons à ces niveaux de détail, c'est aussi parce que nous avons des besoins.

C'est donc sympathique de les remercier au passage, parce que c'est bien d'eux dont nous avons besoin. Cela n'a pas non plus été le cas pour votre vote concernant notre chargé du patrimoine, qui aujourd'hui fait un travail extraordinaire et qui va nous permettre de délester une partie de notre patrimoine, de réduire nos charges de copropriété et d'avoir de nouvelles ressources. C'est donc intéressant pour nous d'avoir été dans ce sens-là.

Je suis tout à fait sensible à ce que vous dites sur les charges de personnel, si ce n'est à imaginer aussi que la commune se développe. Lorsqu'une commune se développe

comme la nôtre – et c'est le cas de l'ensemble des communes, surtout quand vous constatez des reculs de la part de l'État sur un certain nombre de secteurs – il est normal d'avoir du personnel qualifié, adéquat, et qui permette de répondre aux besoins de la population. Je me verrais mal aujourd'hui réduire la charge de personnel.

Je me verrais mal aujourd'hui dire que dans quatre ans, notamment avec les nouveaux habitants de la ZAC Étoile et autres, nous n'aurons pas de besoins au niveau du personnel. Vous serez d'ailleurs amenés à voter – ou pas – de nouveaux recrutements quand nous aurons la cuisine centrale, une nouvelle école, etc... Il est donc bien évident que ces besoins-là sont aujourd'hui importants.

Je le dis aussi parce que c'est important. Le personnel dans une collectivité comme la nôtre est avant tout là pour répondre aux besoins de la population. Ce ne sont pas des ronds de cuir comme l'image que l'on pourrait avoir – je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit par ailleurs – ce ne sont pas des gens placés ici pour vaguement faire fonctionner la commune, ce sont des gens qui se trouvent au quotidien dans l'action municipale. C'est le cas de tous nos balayeurs, de tous nos services techniques et de nos espaces verts.

Nous savons que nous sommes une Commune reconnue comme étant une Commune de qualité à ce niveau-là. Nous savons également que les habitants ne nous loupent pas – et vous ne nous loupez pas, j'ai eu l'occasion de vous lire – sur des endroits qui seraient sales, ou sur des lieux dans lesquels les gens déposent des encombrants. Vous savez que ce n'est normalement pas du ressort de la Commune de nettoyer ces endroits. Mais que fait la Commune ? Parce que de toute façon, c'est toujours le Maire qui prend « tout dans la tronche » par ailleurs ? Elle envoie ses services municipaux.

Cette année, nous avons par exemple encore embauché à la voirie. Nous avons embauché dans les services lorsqu'on nous demande de faire des choses qui ne relèvent pas forcément de nos compétences, mais pour lesquelles nous pensons qu'il est important d'agir. Quand on parle du personnel, on parle véritablement de l'action quotidienne au bénéfice de la Commune.

J'arrive au dernier point, et c'est aussi important de le noter. Ce ne sont pas tant des changements de braquet – nous n'embauchons pas dix personnes d'un coup –, mais parfois des revalorisations de carrière et toute la politique sociale qui fait que cela augmente. Il faut rajouter les indices de l'État et les charges naturelles qui augmentent de l'extérieur en lien avec les politiques gouvernementales, pour lesquelles nous avons finalement peu de possibilités de répondre, alors que nos recettes, elles, n'augmentent pas véritablement.

Cela fait très longtemps que nous avons oublié les dotations globales de fonctionnement et elles ne constituent plus forcément des recettes importantes. Elles servaient auparavant à payer les dépenses de personnels, mais aujourd'hui, nous nous fondons davantage sur les fonds frontaliers ou sur les impôts, plutôt que sur une dotation globale de fonctionnement qui s'est amenuisée au cours de ces 10- 15 dernières années.

Je pense que c'est important de le noter. Chaque année, naturellement, nous avons des glissements de 60 000 euros, de 100 000 euros, qui viennent s'ajouter sur le personnel existant. Cela peut concerner la revalorisation de carrière, la politique sociale ou être dû aux indices liés aux changements de politique gouvernementale et à la fonction publique territoriale.

Il me semblait que c'était important de le noter de façon très explicite. Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit par ailleurs sur l'ensemble. Mais il faut effectuer un rappel aussi, à vertu pédagogique, aux citoyens : une augmentation de personnel, c'est aussi le maintien d'une qualité de vie et d'une qualité de vivre dans notre commune. Laurent.

M. GILET.- Merci. Nous avons effectivement déjà eu l'occasion d'échanger sur l'habitat participatif. C'est quelque chose de nouveau, d'innovant, et je pense, au vu des échanges que nous avons pu avoir, que vous le concevez quand même comme une bonne

formule. Après, nous sommes bien d'accord qu'il existe 36 options sur le portage du foncier. Nous étions partis sur une idée, selon laquelle ils devaient passer par l'EPF, par les banques, etc... La tendance serait d'aller vers un bail à construire inversé. Il y aura donc effectivement des redevances et des loyers.

Ce n'est pas la mairie qui va décider toute seule. Cela se fera en accord avec le groupe et surtout, nous sommes accompagnés par France Domaine. Donc tous les prix, en lien avec cet investissement qui effectivement est conséquent, vont trouver en face des rentrées d'argent qui vont s'étaler sur 99 ans et qui vont être proposées, fixées, par France Domaine.

Les efforts que nous souhaiterions faire, ce serait le maximum d'effort possible, dans la limite de ne pas se faire attaquer. Ce groupe d'habitants se trouve confronté à de gros problèmes, notamment vis-à-vis des banques.

S'il s'agissait seulement de frontaliers, ils auraient acheté le terrain. Ils auraient d'ailleurs voulu l'acheter dès le départ et tout régler. Mais dans ce groupe, un tiers des personnes ont droit, en fonction de leurs revenus, à du logement social aidé, voire très aidé. Il y a donc tout un équilibre précaire, mais que nous voulons durable une fois finalisé. C'est quand même censé durer plus de 100 ans cette histoire.

Je vais donc porter cela et j'espère que l'ensemble de la Commune trouve que cela vaut la peine de s'y investir. Dans la limite du raisonnable, bien entendu. L'idée aussi est que ce type de projet puisse se reproduire, donc nous n'allons pas faire des cadeaux. Mais effectivement, ce qui au départ devait être simplement un bail à construire est en train de devenir un bail à construire réversible. Au bout de 100 ans, le collectif serait propriétaire, en échange bien sûr d'une redevance fixée en fonction de la finalité du projet par France Domaine.

M. le Maire.- Très bien. Je rajoute à cela – s'il fallait, non pas forcément conclure sur ce sujet, mais en tout cas préciser et synthétiser – que nous sommes encore en phase d'étude.

Nous effectuons une analyse de la faisabilité juridique. Il s'agit quand même d'une nouvelle proposition qui nous a été faite, ce n'était pas le scénario initial, et nous devons sécuriser juridiquement cette contractualisation. Nous avons reçu la note juridique, il y a quelques jours. Je ne l'ai pas encore lue, donc je me garderai bien de tout commentaire par rapport à cela. J'étais plutôt au fond du lit qu'occupé à la lecture de cette note juridique. Il y aura évidemment un débriefing sur cette question-là que nous amènerons aussi en Conseil municipal afin de prendre une décision finale sur cette contractualisation.

Je tiens à ce que ce type de décision fasse l'objet d'une véritable délibération et d'un véritable débat, car nous nous engageons.

Maintenant, nous sommes ici sur le rapport d'orientation budgétaire. Il nous permet de dire que nous voulons aller dans ce sens, que nous nous sentons prêts à aller dans ce sens pour marquer, mais rien ne nous dit que ces éléments-là seront définitivement consolidés au moment du budget primitif si nous prenons une autre voie.

M. GILET.- Par contre, le domaine est effectivement vraiment nouveau et me semble pouvoir engager la Commune, ainsi que l'Agglo, sur des voies tellement innovantes que je compte bien ne pas attendre d'être en Conseil municipal pour en discuter, pour approuver, ou pour faire voter une délibération, mais que nous aurons l'occasion d'en discuter en réunion de travail, voire même avec le groupe.

La rencontre avec France Domaine et la présentation du nouveau projet avec bail à construire inversé s'est faite il y a deux jours, je crois. Ce sont des choses qui évoluent, qui sont vraiment toutes chaudes, et qui sont seulement en phase d'étude. Bien entendu, avant

d'arriver à une proposition finale, ce sera une joie de travailler ensemble pour que cela se passe le mieux possible, sur ce projet et j'espère bien sûr les suivants.

M. le Maire.- Merci.

M. FERAUD.- je souhaiterais simplement faire un petit commentaire. Cela soulève la question de la viabilité de ce type de projet s'il ne peut pas exister par lui-même, mais qui a besoin d'un soutien des collectivités pour pouvoir se lancer.

Cela m'amène à me poser la question de la viabilité de ces projets dans le futur, sans aides. Certes, je comprends que la collectivité sera compensée peut-être sur 99 ans, mais il s'agit d'aides publiques.

M. GILET.- En fait, il existe des aides publiques pour tous les logements, sauf pour le libre. La collectivité et l'Agglo, mettent beaucoup d'argent pour faire sortir les bâtiments types sociaux. Comme il s'agit effectivement ici d'une alternative à ce type d'habitat, il ne faut pas que ce soit une aide démesurée.

Il serait cependant curieux de permettre à des gens dans le logement social... domaine dans lequel il existe quand même des limites, dans lequel on investit beaucoup d'argent et on mobilise des terrains – ça coûte très cher aux collectivités de sortir du logement social – de se dire que parce qu'il existe un système différent, il ne devrait pas être soutenu aussi. S'il est différent et mieux, j'aurais tendance à dire qu'il faudrait même mettre plus d'argent sur cette voie. Mais là, compte tenu des aides... Si on regarde bien, le prix du terrain est exactement ce que nous aurions proposé à un promoteur classique qui aurait appliqué le système un tiers, un tiers, un tiers. Il n'y a aucun rabais sur le prix total.

Après sur le mode de gestion, et sur la mise à disposition du terrain, j'espère que la mairie... Effectivement, entre un loyer de 10 et un loyer de 12, où se trouve la différence ? Elle est qu'à 12, on gagne deux de plus. Est-ce qu'on ne pourrait pas gagner trois de plus ? Et est-ce que gagner un, ce serait mieux ou juste ne pas gagner ? La fixation de la redevance et du loyer peut donc effectivement donner lieu à discussion. L'idée étant que la mairie et le groupe ne perdent pas, et surtout encore une fois, que cela donne envie à d'autres groupes de se former et de partir sur ces directions.

Pour moi, c'est un modèle de vie, selon ce qu'il est possible de voir dans les lieux où ce type de modèle s'est développé, socialement... Il faut également prendre en compte les investissements qui sont faits dans ce genre de collectifs. S'il n'est pas nécessaire d'intervenir en termes de politique de la ville ou de problèmes sociaux, même si les enfants vont bien et qu'un encadrement, du suivi, ou l'intervention de la police municipale n'est pas utile sur les 100 prochaines années – je suis utopiste, j'en ai bien conscience, mais c'est quand même l'objectif de ce genre de dynamique – cela fera faire des économies phénoménales à la Commune.

Si un jour, il existait une possibilité de dire : « Avec ce système, il n'y a plus de politique de la ville. Regardons l'investissement lié à la politique de la ville, regardons l'argent que cela représente et décidons que cet argent, au lieu de le mettre là, on va le mettre dans du logement participatif... Évidemment, ce n'est pas possible, mais il faut avoir, malheureusement, une vision à 100 ans, ce que nous n'avons pas trop l'habitude d'avoir.

M. le Maire.- Très bien. Sur ces affaires, nous sommes facilitateurs.

Nous investissons, mais nous touchons aussi de l'argent en fonctionnement, puisque les loyers arrivent en fonctionnement, ce qui est un mécanisme non négligeable.

Nous aurons l'occasion de refaire un point parfaitement complet sur cette question-là. Aujourd'hui, il s'agit d'un fléchage. Vous posez une question tout à fait légitime, mais la stabilisation juridique et la contractualisation que nous pourrions faire avec la Coop Etoile sera débattue en Conseil municipal.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ?

M. FERAUD.- Excusez-moi, juste pour conclure et pour expliciter le vote de la minorité, j'indique que nous allons voter – encore une fois, sans remettre en cause la qualité du document – contre le rapport budgétaire, en raison du caractère, en tout cas à ce stade, de déséquilibre du budget de fonctionnement, et également du fait que pour l'investissement, on « grappille » sur le trésor de guerre.

Nous étions, je crois, en excédent de 11 millions au terme de cette année, et selon le budget primitif 2022, nous ne serions plus que de l'ordre de 4 millions au terme de l'exercice. Pour ces raisons-là, nous allons voter contre le rapport budgétaire.

M. le Maire.- Nous sommes en déséquilibre... vous avez raison, de 11 à 4, mais cela ne dit rien sur la trésorerie qui, elle, est toujours assez stable. Il s'agit d'une question budgétaire et non comptable, nous sommes d'accord.

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote. Il convient ici de prendre acte – c'est la formule consacrée – du rapport d'orientations budgétaires 2022 tel que présenté ci-dessous et débattu en séance.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°002-2022 est adoptée à la majorité avec 6 voix CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET).

M. le Maire.- Je vous remercie. Nous allons passer aux ressources humaines.

Je vais laisser la parole à Madame BAILLY sur quatre délibérations. Une première concerne les contrats d'assurance des risques statutaires, une deuxième, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires et modalités d'indemnisation.

Il y a eu quelques changements non substantiels dans cette délibération. Je les avais tout à l'heure, je vais les retrouver. Je ferai le point après, mais il s'agit de quelques mentions. Nous aurons ensuite deux autres délibérations : une modification du tableau des effectifs avec la création de deux postes d'adjoint territorial à temps non complet, et une modification du tableau des effectifs avec suppression et création d'emploi. Elisabeth ?

Délibération n°003-2022 Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

(Délibération n°003-2022, annexée au procès-verbal-Rapporteur Mme BAILLY).

Mme BAILLY.- Bonsoir à tous. La première délibération concerne les contrats d'assurance des risques statutaires.

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel et doivent supporter le paiement des risques encourus. Les collectivités peuvent décider d'être leur propre assureur. Cependant, compte tenu des risques financiers, il est indispensable de souscrire une assurance. L'assurance évite à la collectivité d'avoir à supporter des dépenses imprévisibles, importantes, ou d'évènements fortuits.

Les centres de gestion peuvent souscrire pour le compte de la collectivité, et des établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance garantissant la nature des arrêts suivants. Je vous lis :

« La maladie ordinaire, la maternité, la paternité, l'adoption, la longue maladie, la maladie de longue durée, le temps partiel thérapeutique, la disponibilité d'office, l'invalidité, les accidents du travail ou les maladies professionnelles et les décès. »

C'est à ce titre que le Centre de Gestion 74 s'engage à une consultation sous la forme de procédures concurrentielles avec négociations, se faisant accompagner par un assistant, un maître d'ouvrage spécialisé dans ce type de consultations.

Le CDG 74 propose ce système dit de contrat-groupe auquel la collectivité peut adhérer. La collectivité bénéficie ainsi d'une consultation réalisée par le Centre de Gestion conformément aux règles de la commande publique, d'une couverture complétée conforme aux obligations financières découlant du statut, d'une sécurité financière grâce à la mutualisation des résultats des collectivités qui sont adhérentes, de la rapidité et de la transparence des remboursements, et des outils d'aide à la gestion dématérialisée.

Au choix de la collectivité, tous les agents de droit public ont droit, ceux qui sont affiliés à la CNRACL, c'est-à-dire plus de 28 heures hebdomadaires et ceux qui sont affiliés à l'Ircantec, moins de 28 heures hebdomadaires. Le contrat dure quatre ans avec effet au 1^{er} janvier 2023. La couverture sera le respect intégral du statut sur les garanties retenues par la collectivité lors des délibérations d'adhésion. Le terme du marché est un régime de capitalisation totale. Les prolongations et les rechutes d'évènements ayant pris naissance pendant la période d'assurance sont prises en charge par l'assureur jusqu'à leur terme.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces contrats d'assurance des risques statutaires ?

Mme BAILLY.- C'est vrai que cela fonctionne vraiment bien. Nous les utilisons aux ressources humaines, très souvent, et cela marche vraiment bien. C'est juste ce que je voulais ajouter.

M. le Maire.- Très bien. Nous allons procéder au vote sur les contrats d'assurance des risques statutaires.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°003-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous passons à la deuxième délibération, sans peut-être la lire intégralement. Il s'agit de la remise à niveau – puisque nous avons eu une délibération dans ce cadre-là – sur les heures supplémentaires. Le Trésor public a considéré qu'elle était rédigée de manière trop générale et qu'il fallait plus entrer dans le détail. C'est ce que fait cette délibération. Nous avons déjà une délibération et celle-ci la remplace.

Je vous signale quelques modifications dans le tableau. Nous avons un doublon sur Adjoint technique : Agent d'exécution espaces verts, voirie, déneigement, marché... Il se trouve un tout petit peu plus bas, ou un peu plus haut suivant la manière dont on regarde. Vous avez également un changement, il faut rajouter le cadre d'emploi des rédacteurs avec un grade de rédacteur, plus rédacteur principal 2^e et 1^{re} classe, avec une fonction qui est Chargé des affaires foncières et immobilières. Et enfin, vous avez à lire dans la catégorie ATSEM, non pas « Social, Médico-social », mais uniquement « Médico-social » pour la catégorie d'emploi, pour la filière. Je te laisse à nouveau la parole.

N°004-2022 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) et modalités d'indemnisation

(Délibération n°004-2022 annexée au procès-verbal-Rapport Mme BAILLY).

Mme BAILLY.- Merci de toutes ces précisions. Vous avez un document qui fait sept pages. Je pense que vous l'aurez tous lu, c'est un monument. Comme l'a dit Monsieur le Maire, Monsieur le trésorier nous a demandé plus de précisions dans la formulation la délibération existante du 14 novembre 2019.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération).

Mme BAILLY.- Il convient de tenir compte des fonctions et grades des agents de la Collectivité pouvant bénéficier du paiement des heures supplémentaires. À noter que les heures supplémentaires peuvent être payées ou récupérées. Elles interviennent uniquement à la demande des responsables du service de Madame la Directrice générale du service, ou de l'autorité territoriale.

Nous pouvons passer au vote.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération ? Très bien, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote)

La délibération n°004-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Encore un peu de travail pour toi.

N°005-2022 : Modification du tableau des effectifs- Création de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

(Délibération n°005-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur Mme BAILLY).

Mme BAILLY.- Merci, oui. J'arrive à la troisième délibération qui concerne la modification du tableau des effectifs, comme nous le faisons régulièrement. Nous annulons certains postes, nous en remplaçons d'autres, etc... Il s'agit ici de la création de deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet.

Jusqu'alors, les adjoints d'animation territoriaux, principalement recrutés au sein du service enfance jeunesse de la collectivité, relèvent d'un recrutement contractuel de droit public. Il s'agit d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984.

Ces contrats sont conclus pour une durée maximale de 12 mois sur les 12 derniers mois. Cela pose un réel problème pour la Collectivité et ne permet pas de maintenir en poste des agents qui donnent entière satisfaction dans les fonctions ou dans les missions qui leur sont confiées.

Nous avons eu de grosses réflexions là-dessus, parce que c'est vrai que c'est très ennuyeux. Cela nous oblige à relancer un recrutement. Après réflexion, il convient donc de fixer ces emplois comme permanents au tableau des effectifs de la Collectivité, permettant ainsi de stabiliser un service qui est régulièrement en souffrance d'un point de vue des effectifs du fait du caractère précaire de tous ces emplois non permanents et à temps non complet.

Ce principe d'emploi permanent permet de pérenniser l'emploi des agents contractuels en proposant, soit des contrats plus longs pouvant découler sur un CDI, soit une nomination en qualité de stagiaire de la fonction publique par recrutement direct ou par voie de concours, après appel à candidatures sur les procédures règlementaires en application de la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique.

(Mme BAILLY donne lecture de la délibération).

M. le Maire.- Très bien, merci Elisabeth. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

Yasin, tu n'as rien à rajouter là-dessus ? Parfait. Comme cela concerne ton secteur entre autres.

Mme BAILLY.- Cela permettra de stabiliser un peu les gens qui participent à ces emplois, et aussi d'avoir du personnel.

M. le Maire.- Très bien. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°005-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous arrivons à la dernière délibération sur la modification du tableau des effectifs avec suppression et création d'emploi.

N°006-2022 : Modification du tableau des effectifs- Suppression et création d'emploi

(Délibération n°006-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur Mme BAILLY).

(Mme BAILLY procède à la lecture de la délibération).

Mme. BAILLY.- La suppression d'un poste a été soumise à l'avis du comité technique réuni le 1^{er} février 2022 et a émis un avis favorable. L'agent sera nommé au 1^{er} avril 2022 sous condition d'un vote majoritaire de ce projet de délibération.

(M. Le Maire procède à la lecture de la fin de la délibération)

M. le Maire.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il s'agit ici de ce dont je parlais tout à l'heure : la mobilité interne, le fait de passer des grades et de prendre aussi des responsabilités. C'est la forme de gestion de management que nous avons portée depuis des années dans cette collectivité et j'en suis particulièrement fier avec nos élus.

Mme BAILLY.- Je voudrais juste ajouter que les agents qui passent des concours comme cela ne choisissent pas la facilité, parce que ce n'est pas un examen en fait, c'est un concours. On réussit ou pas le concours, on est pris ou on n'est pas pris.

M. le Maire.- Oui. Donc effectivement, ce n'est pas la facilité.

Mme BAILLY.- Ce n'est pas la facilité, et l'agent qui a réussi ce concours en a présenté deux. Il s'est présenté à deux concours.

M. le Maire.- Oui, absolument. Ce n'est pas synonyme de réussite parce qu'il y a un certain nombre de postes qui sont ouverts, il faut donc prendre en compte cela.

Nous allons procéder au vote. Merci de ces présentations, Elisabeth.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n°006-2022 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vais céder la parole à Monsieur SICLET, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement, pour un certain nombre de délibérations qui suivent, concernant un déclassement partiel de voirie communale, un acte d'échange foncier entre la commune et la SCI Ambilly Parc pour une régularisation foncière, une convention financière au titre des participations du PLH, une autre convention financière également au titre du Programme Local de l'Habitat, et enfin une convention pour le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Charlotte LE GOUIC présentera ensuite, en duo avec monsieur SICLET, l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'un projet d'aménagement sur le secteur des Corceillons. Ces délibérations ont intégralement été vues en commission Urbanisme avant-hier. Je te laisse la parole.

N°007-2022 : Déclassement partiel de voirie communale - rue Humbert de Rossillon

(Délibération n°007-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. SICLET).

M. SICLET.- Merci.

(Monsieur SICLET donne lecture de la délibération).

M. SICLET.- Les conseillers municipaux ont reçu le plan d'échange et cette délibération est liée à la délibération qui arrive juste après, et qui concerne aussi un échange avec la SCI Ambilly Parc.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

M. FERAUD.- Oui, je souhaiterais faire une remarque. Elle vaut pour les deux délibérations, celle-ci et la prochaine, étant donné qu'elles sont liées.

Nous comprenons et nous ne sommes pas opposés au principe de cet échange entre une société privée et la Commune afin de récupérer la surface sur les berges du Foron et permettre au promoteur de se retrouver.

Néanmoins, nous souhaiterions émettre une réserve sur la licéité de la délibération. Il est précisé dans le texte que les conditions de circulation ne seront pas modifiées par la cession de la bande visée par la délibération.

Pour autant, il semblerait qu'une partie de la route soit effectivement impactée par cette cession. Dès lors, les conditions de circulation seront obligatoirement modifiées et une enquête publique serait donc requise. Nous voudrions donc soulever ce point d'attention et sauf erreur, il y a bien une partie de la voirie qui est cédée, donc la route sera modifiée.

M. SICLET.- Je vérifierai cela à nouveau auprès du responsable de l'urbanisme. En tout état de cause, je n'ai pas l'impression qu'il a fait une erreur.

M. FERAUD.- Je n'étais pas présent, malheureusement, à cause d'un empêchement personnel, à la réunion d'il y a deux jours, mais il me semble que sur la partie supérieure de la bande, tout au nord, cela empiète sur la voie de circulation. En tout cas, c'est l'impression que j'ai en regardant le plan.

M. SICLET.- Il me semble que cette voie de circulation va être annulée. C'est-à-dire qu'elle va rentrer dans le programme immobilier et qu'elle ne sera plus une voie de circulation.

M. FERAUD.- Dès lors, l'interprétation que j'ai du texte que vous avez cité imposerait une enquête publique, si une voie de circulation est impactée.

M. SICLET.- Qu'est-ce qu'on fait ? On vérifie et on ajourne ?

M. le Maire.- Je propose de voter cette délibération en l'état, de faire la vérification, et de substituer cette délibération si ce propos était justifié.

Cela nous permet d'avancer et de ne pas perdre de temps, si vous le voulez bien. Je veux bien que nous fassions vérifier ce point. J'ai confiance en nos services sur cette question-là, mais effectivement, il peut y avoir une erreur.

Nous substituerons par une délibération en cas de difficulté. De toute façon, nous ne pourrions pas faire autrement. Si cela vous convient.

M. FERAUD.- Oui. Dès lors, nous allons nous abstenir.

M. le Maire.- J'entends.

M. FERAUD.- Mais après, je vous laisse procéder de la manière dont vous le souhaitez. Merci.

M. le Maire.- Sur la méthodologie, je pense que c'est le plus simple. Nous nous engageons à ce que la commission Urbanisme soit informée entre les deux Conseils municipaux de cette potentielle modification suite à votre remarque. Est-ce que cela convient de cette manière à l'ensemble du Conseil ? Très bien. En ligne, c'est bon ?

Mme BAILLY.- Oui.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

M. le Maire.- Nous allons donc passer à la deuxième délibération qui aura, je pense par ailleurs, la même remarque.

La délibération n°007-2022 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET).

N°008-2022 : Approbation de l'acte d'échange foncier à intervenir entre la commune d'AMBILLY et la Société Civile Immobilière « AMBILLY PARC » pour la régularisation des emprises dans le cadre de la réalisation du projet immobilier « la Canopée »

(Délibération n°008-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. SICLET)

M. SICLET.- Le permis de construire...

M. le Maire.- Pardon, excuse-moi. J'ai coupé les deux.

M. SICLET.- Il s'agit de l'approbation de l'acte d'échange foncier à intervenir entre la commune d'Ambilly et la SCI Ambilly Parc pour la régularisation des emprises dans le cadre de la réalisation du projet immobilier Canopée.

(Monsieur SICLET procède à la lecture de la délibération).

M. SICLET.- Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Très bien, merci de cette présentation. Il ne semble pas qu'il y ait des questions ou des remarques. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°008-2022 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET).

M. le Maire.- L'ensemble de l'opposition s'abstient pour les mêmes raisons, je pense, que la fois précédente. Je vous remercie pour cette délibération.

Guillaume, tu as encore la parole sur la convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat pour cette première délibération, et il y aura une deuxième délibération du même ordre.

Je te propose de présenter les deux à la suite, et de revenir sur le vote pour chacune d'entre elles.

N°009-2022 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme immobilier « UNIKA », rue de la Treille à Ambilly

(Délibération n°009-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. SICLET).

N°010-2022 : Convention financière au titre des subventions du Programme Local de l'Habitat 2012/2017 prorogé – participation de la Commune – programme immobilier « La Canopée », rue Mon Idée à Ambilly

(Délibération n°010-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. SICLET)

Monsieur SICLET donne lecture des délibérations n°009-2022 et n°010-2022.

M. SICLET.- Je propose donc de voter d'abord pour la subvention d'UNIKA.

M. le Maire.- Il faut ouvrir d'abord s'il y a des questions.

M. SICLET.- Oui, pardon.

M. FERAUD.- Oui, très rapidement, je souhaite juste expliciter les votes. Nous allons nous abstenir concernant le programme immobilier UNIKA en raison de la conformité du projet qui, à notre sens, est trop haut. Nous voterons ensuite en faveur du second projet.

M. le Maire.- Qu'entendez-vous par conformité ? « Conformité », cela voudrait dire que ce n'est pas conforme.

M. FERAUD.- Non, pardon. Je voulais dire en raison de la conformation du projet qui nous semble trop haut. Nous ne sommes pas en faveur d'une tour aussi élevée, et c'est pour cette raison que nous allons nous abstenir pour ce projet.

M. le Maire.- Nous sommes d'accord qu'il s'agit d'une question d'appréciation et non pas d'une question de conformité ?

M. FERAUD.- Oui, tout à fait. Il ne s'agit pas de conformité juridique.

M. le Maire.- Je préfère être très clair.

M. FERAUD.- Non, excusez-moi. Ma langue a fourché.

M. le Maire.- Très bien, j'imagine. Je préfère être très précis sur ce genre de terme. Je sais qu'à plusieurs reprises, votre groupe – comme nous d'ailleurs, parce que nous pensons que c'est un très beau projet – a loué les Communaux d'Ambilly.

J'y suis passé à pied l'autre jour, et nous avons ce type de grandeur, de hauteur, qui est tout à fait agréable lorsqu'on voit la surface au sol que cela dégage. Après, c'est une question d'appréciation et je sais que vous avez toujours eu cette appréciation-là sur le bâti.

Nous, à l'inverse, sur ces questions, nous avons la volonté d'avoir des espaces plus généreux au sol en montant un peu certains étages. Il s'agit d'une question urbaine qui est toujours en débat. Elle est pour nous certes clivante, mais tout à fait pertinente.

Guillaume, nous pouvons procéder au vote. Je te laisse procéder au vote.

M. SICLET.- Oui. Je voulais juste préciser que pour le programme La Canopée, il s'agit de 91 logements sociaux. Je n'avais pas détaillé.

Nous allons donc procéder au vote, d'abord pour Unika.

(Il est procédé au vote de la délibération n°009-2022)

La délibération n°009-2022 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS
(M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET)

M. SICLET.- Nous allons maintenant voter pour le programme La Canopée.

(Il est procédé au vote de la délibération n°010-2022).

La délibération n°010-2022 est adoptée à l'unanimité.

N°011-2022 : Convention pour le service commun d’instruction des autorisations d’urbanisme

(Délibération n°011-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur M. SICLET)

(Monsieur SICLET donne lecture de la délibération).

M. SICLET.- Est-ce qu’il y a des questions ou des remarques ?

M. le Maire.- Très bien. Cette délibération a également été vue en commission Urbanisme. S’il n’y a pas de questions ou de remarques, nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°011-2022 est adoptée à l’unanimité.

M. le Maire.- Je te remercie Guillaume. Je laisse la parole à Charlotte LE GOUIC sur les grands projets, et notamment sur l’instauration d’un périmètre de prise en considération du projet d’aménagement dans le secteur des Corceillons.

N°012-2022 : Instauration d’un périmètre de prise en considération d’un projet d’aménagement – Secteur des Corceillons

(Délibération n°012-2022 annexée au procès-verbal-Rapporteur Mme LE GOUIC)

Mme LE GOUIC.- Merci beaucoup. Je vous donne quelques éléments d’Histoire peut-être, pour introduire ce projet de délibération.

(Mme LE GOUIC procède à la lecture de la délibération).

Mme LE GOUIC.- Aujourd’hui, comme le disait Monsieur le maire, ce projet de délibération vise à instaurer un périmètre de prise en considération d’un projet d’aménagement, c’est-à-dire de permettre de différer quelque peu les décisions.

En 2014, ce secteur a été classé au PLU en zone AU2 et AU3, c’est-à-dire à urbaniser 2 et à urbaniser 3, afin d’organiser son urbanisation un peu plus tard, dans un certain délai. Je me permets aussi d’ajouter que le contexte législatif, notamment la zéro artificialisation nette, nous encourage à aller sur une utilisation beaucoup plus rationnelle de nos fonciers.

(Mme LE GOUIC poursuit la lecture de la délibération).

Mme LE GOUIC.- Nous estimons aujourd’hui que l’on attend plus de 300 élèves d’ici 20 ans, donc un besoin estimé à cinq classes maternelles et neuf classes élémentaires. Cette localisation apporte une cohérence de répartition des zones scolaires dans la commune. Cela permettrait aussi d’offrir un équipement public scolaire à un quartier qui est aujourd’hui dépourvu d’équipements publics.

Tout cela conduit à un besoin foncier estimé de 6 500 m² environ pour la réalisation de ce groupe scolaire. Pour mémoire, il s’agit de 14 classes, du réfectoire et des espaces extérieurs. Lorsque je dis : « classe », ce ne sont évidemment pas uniquement les classes, mais aussi toutes les salles et les besoins en salles annexes pour les professeurs, les ateliers, etc...

(Mme LE GOUIC poursuit la lecture de la délibération).

Mme LE GOUIC.- Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

M. GUERET.- Personnellement, j'aurais une remarque, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Oui. Je vous laisse la parole, Monsieur GUERET.

M. GUERET.- Merci. Déjà – je parle au nom, je pense, de ce quartier-là – cela devient très difficile de circuler dans ce quartier.

Ce que nous aimerions, c'est que la voix des habitants de ce quartier puisse être entendue et que nous puissions avoir des discussions avec la mairie pour que l'aménagement convienne à tous. Il y a déjà des problèmes avec la construction des nouveaux bâtiments qui vont manquer très rapidement de parkings et de places de stationnement.

C'était juste une petite remarque par rapport à cela, que l'avis des habitants de ce quartier soit pris en compte. Merci.

M. le Maire.- Très bien. J'apporterai une réponse après, Monsieur GUERET. Monsieur FERAUD.

M. FERAUD.- Oui, je voudrais apporter quelques précisions en complément. Tout d'abord, je ne veux pas qu'il soit fait de mauvais procès ou de mauvais débats. Pour moi, il y a deux aspects dans cette délibération.

Nous souscrivons tout à fait à toute la partie introductive qui invite à limiter l'urbanisation de ce secteur en raison de la forte pression qui existe déjà. C'est d'ailleurs en ce sens qu'une décision avait été prise en commission Urbanisme le 23 novembre 2021. Elle proposait de déclasser la zone à urbaniser en zone à ne pas urbaniser sur la totalité du secteur. Je pense donc que nous sommes raccords entre minorité et majorité, en tout cas sur ce point-là.

Là où nous ne sommes pas forcément en ligne, c'est sur la proposition qui a suivi de consacrer ce secteur à la troisième école. Jusqu'à présent, il avait été question – jusqu'à début décembre en tout cas – d'utiliser la Maison Carrée pour pouvoir faire le troisième groupe scolaire. Nous n'avons pas réellement compris pourquoi ce projet avait été abandonné. Nous comprenons qu'il existe quelques difficultés en termes de coûts ; que le bâtiment existant est compliqué, amianté, etc..., et peut donc éventuellement être détruit. J'ai compris qu'il était plus ou moins classé, mais je n'en suis pas certain non plus. C'est le premier point.

Nous souhaiterions ensuite qu'il soit peut-être envisagé d'autres pistes pour bâtir ce troisième groupe scolaire. Encore une fois, tout est compliqué parce que la commune n'est pas très étendue. Nous comprenons bien que les zones potentielles sont réduites.

Pour autant, à mon sens en tout cas, il n'est pas impossible d'envisager La Martinière comme destination pour un troisième groupe scolaire, à condition évidemment de tout refaire. Mais encore une fois, il est question de tout refaire sur ce secteur également, un des derniers secteurs naturels ou en tout cas non urbanisés de la commune.

M. MIHOUBI.- Je peux ajouter quelque chose ?

M. le Maire.- Je suis parfaitement étonné par certaines de vos remarques, mais je me garderai pour l'instant de les commenter.

M. MIHOUBI.- Est-ce que je peux dire un mot ?

M. le Maire.- Monsieur MIHOUBI. Allez-y.

M. MIHOUBI.- J'entends Monsieur FERAUD qui parle en expliquant qu'il veut une troisième école, mais située à La Martinière. Je lui pose donc une question : où va-t-il mettre les associations ? Ensuite, nous sommes ici dans l'intérêt général et nous ne sommes pas dans l'intérêt personnel de chacun. C'est une première chose et j'aimerais bien qu'on mette cela en place aussi à ce niveau-là.

Moi, je suis rue de Mon-Ideé. Ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait moins de circulation au carrefour, moins de klaxons et moins d'accidents. Est-ce que la mairie peut faire cela aussi ? À un moment donné, nous sommes face à un besoin très important, une population qui va augmenter dans les cinq, six ans qui arrivent, et je ne comprends pas comment on peut proposer de mettre une école à La Martinière avec tout ce qu'il y a à faire.

Où transférez-vous les associations ? Les personnes âgées ? C'est aussi une salle de mariage, donc les personnes souhaitant se marier ou qui veulent disposer d'une salle des fêtes, vous les positionnez où ?

Vous les mettez dans la rue ou sur le parking de la Martinière peut-être ? J'aimerais que vous vous posiez toutes ces questions et que vous pensiez un peu à l'intérêt général de tout le monde. Merci.

M. le Maire.- Très bien, merci beaucoup.

M. FERAUD.- Je réponds ?

M. le Maire.- Je vous laisserai répondre après. Il faut d'abord donner peut-être une réponse, puisque des questions ont été posées. Charlotte, je te laisse répondre.

Mme LE GOUIC.- Je vous remercie de vos questions et de vos remarques. Je vais essayer de ne pas oublier d'éléments. Je vais m'exprimer uniquement sur la dimension grand projet du groupe scolaire, bien que la délibération ne porte pas formellement dessus.

J'ai bien entendu vos interrogations, notamment sur la circulation et l'aménagement de façon plus générale, donc la circulation et le stationnement dans le secteur.

Nous sommes tout à fait conscients de ces enjeux-là. L'idée est bien d'utiliser cette école pour en faire un projet. Évidemment, il doit s'insérer dans son secteur et permettre de réfléchir collectivement à un certain nombre de questions. I

I avait été évoqué lors d'une réunion du groupe politique qui suit les projets scolaires, l'idée d'effectuer une démarche au cours de l'élaboration et de la définition du projet visant à interagir avec les premiers occupants de cette école, à savoir les enfants et les enseignants, mais au-delà avec les habitants du quartier.

Nous reviendrons donc sans doute vers vous un peu plus tard, mais pour l'instant, il nous faut avancer un peu sur la définition du projet. Voilà pour la première question.

Monsieur FERAUD, vous avez indiqué que, selon vous, il y avait deux éléments dans cette délibération. Une première partie portant surtout sur la limitation de l'urbanisation dans le secteur, et une deuxième qui entraîne peut-être une incompréhension sur la réorientation qui a été faite de ce projet avec une demande d'explorer d'autres pistes.

Concernant le groupe scolaire, effectivement, la première option explorée était celle d'une implantation sur le site de la Maison Carrée. Ce site a fait l'objet d'une discussion au sein du comité de pilotage et du groupe de suivi politique des écoles.

Il présentait un certain nombre d'inconvénients majeurs. Tout d'abord d'un point de vue structurel. Aujourd'hui, la Maison Carrée est dans un état de dégradation important, ce qui nécessiterait de reprendre des travaux de structure très conséquents. Mais surtout, elle n'est pas assez grande pour accueillir le dimensionnement de l'école tel que nous l'imaginons.

Un autre inconvénient ensuite, qui nous paraît assez important, c'est qu'aujourd'hui le parc de la Maison Carrée présente un certain nombre d'arbres remarquables. L'implantation d'une école aurait nécessité que l'on vienne ajouter des annexes et des bâtiments, ce qui aurait réduit à portion congrue la partie arborée et végétalisée de l'espace. Cette réflexion a été, je le disais, évoquée à plusieurs reprises en séance politique. Elle a surtout fait suite à des propositions et des études de préfaisabilité – c'est bien pour cela que l'on parle de préfaisabilité – qui ont établi des scénarios qui nous ont semblé insuffisants et insatisfaisants.

Vous évoquez d'autres pistes. Il faut considérer que nous sommes à la recherche d'espaces qui permettent d'accueillir 6 500 m². Il ne s'agit pas que de bâti, mais ce sont 6 500 m² qui doivent être dévolus à l'accueil de ces 330 élèves. Ce n'est donc pas faisable sur le site de La Martinière par exemple, parce que ce n'est pas assez grand pour offrir les garanties et répondre aux besoins de dimensionnement de cette troisième école.

J'espère avoir répondu, en tout cas en partie, à vos questions. J'en ai peut-être oublié. Je ne sais pas si vous voulez compléter ?

M. le Maire.- Je conclurai à la fin. Monsieur FERAUD, vous aviez encore des réponses ?

M. FERAUD.- Oui, merci. Je vais revenir sur vos éléments de réponse, Madame LE GOUIC.

Mais tout d'abord, je voudrais répondre à Monsieur le premier adjoint. S'il souhaite que l'on privilégie l'intérêt de tout le monde, moi je souhaite que l'on ne mette pas en cause personnellement les conseillers de manière aussi agressive. En particulier, je ne comprends pas les sous-entendus qu'il a émis indiquant que je serais particulièrement intéressé au fait que ce projet se réalise d'un côté ou de l'autre, secteur Corceillons ou La Martinière, étant donné que je me trouve de l'autre côté d'Ambilly.

Je ne suis donc concerné ni par le secteur des Corceillons ni par le secteur de La Martinière. Je ne vois donc pas en quoi je serais personnellement concerné par ces questions-là.

M. le Maire.- Je ne suis pas sûr qu'il s'adressait à vous par ailleurs.

M. FERAUD.- D'accord. Enfin, il a exclusivement cité le nom de Monsieur FERAUD, donc c'est ce que cela laissait entendre. C'est le premier point.

S'agissant de vos réponses, je vous remercie. Encore une fois, nous apprenons que ce secteur va être dédié au troisième groupe scolaire assez subitement, alors que d'autres pistes avaient été explorées depuis des mois, voire des années.

Il me paraît donc assez légitime de discuter et de mettre sur la table toutes les options possibles, y compris de faire cela ailleurs et par exemple dans le secteur de La Martinière. Évidemment, étant donné qu'il s'agit de la réalisation d'un projet de grande envergure, des changements devront être faits, y compris sans doute des déménagements pour les associations qui se trouvent actuellement dans les locaux.

Mais je ne vois pas en quoi cela serait scandaleux ou impossible. Il n'y a pas de quoi s'en heurter ou en tout cas, être aussi agressif dans ses propos.

Nous entendons la surface qui est nécessaire pour le troisième groupe scolaire. Pour autant, nous regrettons que ce secteur, qui avait été en plus fléché il y a encore quelques semaines comme étant à ne pas urbaniser, soit finalement quelque peu sacrifié.

Et cela parce que la création de ce groupe scolaire n'a pas été anticipée de manière préventive, y compris dans le secteur de la ZAC Étoile. Encore une fois, j'imagine que les principaux concernés par ce secteur seront les nouveaux habitants de la ZAC Étoile. Dès lors, il n'aurait pas été complètement absurde de prévoir ce troisième groupe scolaire dans le secteur.

M. le Maire.- Très bien.

M. le Maire.- Monsieur SEN, puis Guillaume.

M. SEN.- Je voulais juste faire une petite intervention. Vous parlez d'agressivité, mais je reviens sur ce qu'a dit le premier adjoint et je n'ai vu aucune agressivité. Vous êtes là, à lancer des choses en plein milieu du Conseil. Qui a parlé de la Martinière ?

M. FERAUD.- Moi.

M. SEN.- Comme ça ?

M. FERAUD.- Pourquoi pas ?

M. SEN.- Moi, je peux proposer rue Honoré de Balzac, au pire. On parle de 6 500 m² et vous nous parlez de La Martinière ? La commune ne fait pas non plus 400 km².

Je pense que c'est le fait que vous lanciez des choses comme cela, sans fond. Si vous avez d'autres idées un peu plus constructives, ce serait plus « cool », en fait. Tout simplement.

M. le Maire.- On parlait bien du bâtiment de La Martinière quand vous preniez la parole ?

M. FERAUD.- Ou du secteur

M. le Maire.- D'accord. Parce que je pense qu'il y a mésentente aussi sur ce que nous appelons : « La Martinière ». La Martinière, c'est l'ancienne école, l'ancienne mairie et c'est le bâtiment en tant que tel.

Si on précise qu'il s'agit du secteur de la Martinière, on pourra remettre les compteurs à zéro en parlant du secteur de la Martinière et non pas de la salle. Vous avez d'ailleurs répondu comme tel en précisant que les associations pourraient partir. Donc on ne savait pas si vous parliez du secteur ou du bâtiment.

M. le Maire.- Oui. Enfin, le bâtiment est classé aussi. Nous reviendrons peut-être sur ce propos. Monsieur SICLET.

M. SICLET.- Oui, je voulais rajouter un petit point. L'école de ZAC Étoile, techniquement parlant, c'est l'école de la Fraternité. Elle entre dans le périmètre de la ZAC Étoile.

Il y aura d'ailleurs probablement un redécoupage de la carte scolaire, parce que l'école de la Fraternité accueille notamment des enfants qui habitent dans le secteur des Corceillons.

La nouvelle école permettrait à des enfants d'être au plus près, entre leur habitation et leur école, tandis que l'école de la Fraternité aurait plutôt tendance à capter la plupart des élèves de la ZAC Étoile. Cela viendra en temps utile quand nous effectuerons un recensement pour redécouper la carte scolaire. La ZAC Étoile va effectivement nous apporter plus d'élèves, mais normalement, la troisième école permettra de soustraire une partie des élèves qui sont actuellement à la Fraternité et de les rapprocher de leur lieu d'habitation dans un nouvel établissement.

M. le Maire.- Absolument. Il faut bien prendre en compte cela, merci de l'avoir précisé à nouveau. Étant en charge du secteur depuis 14 ans au niveau du scolaire, c'est bien de cette manière que cela a été imaginé. Faire une école sur la ZAC Étoile n'aurait pas été pertinent en matière d'urbanisme.

Nous aurions eu deux écoles presque côte à côte d'une certaine manière, dans un secteur davantage dédié à l'urbanisation et donc à la construction de logements. Il était tout à fait légitime de penser, au niveau urbain, à rapprocher cette école d'un secteur déjà assez urbanisé, notamment les Caryatides, la rue du Bief et la rue du Gaz et de rapprocher l'école de ce secteur-là. Les enfants qui sont aujourd'hui dans ce secteur vont à La Fraternité dans un circuit somme toute pas forcément aussi évident que cela. C'est la première chose et je redonnerai des éléments pour conclure à la fin.

Monsieur GUERET, vous avez levé la main. Allez-y.

M. GUERET.- Oui, j'aurais juste une petite remarque concernant la solidarité.

Je pense que le quartier est assez solidaire. Il y a eu des constructions, d'autres vont avoir lieu, il y a un grand nombre d'habitants voire une surpopulation déjà dans les rues, donc je pense que la solidarité est là.

On n'a pas à accabler ce quartier en lui disant qu'il manque de solidarité vis-à-vis des autres quartiers d'Ambilly. Il y a une population importante. Ce que nous voulons, ce n'est pas qu'il y en ait moins, mais juste être intégrés dans les projets et que notre voix soit entendue. Ce sera tout pour moi.

M. le Maire.- Merci Monsieur GUERET. Ce soir, je vais être un peu tatillon sur les termes parce que je crois que c'est important. Vous avez parlé d'une « surpopulation » dans les rues.

M. GUERET.- Oui, pour se garer en tout cas.

M. le Maire.- Pour se garer, donc soyons précis. Il s'agit donc d'un manque de stationnement, un déficit de stationnement.

M. GUERET.- Un manque de stationnement au regard de la population.

M. le Maire.- Très bien. Parce qu'en indiquant une surpopulation dans les rues, j'avais du mal à identifier de quoi nous parlions.

M. GUERET.- Non, vous faites bien de me reprendre.

M. le Maire.- Je crois savoir que vous habitez ce secteur-là – comme vous l'avez dit tout à l'heure –, mais parmi les bâtiments les plus hauts de la commune, qui sont donc très fortement urbanisés, et dans un secteur qui n'a aucun équipement public.

Vous êtes un jeune de la commune, vous avez grandi là-bas, vous avez été à je ne sais plus quelle école par ailleurs, mais on sait très bien que ce secteur n'a connu aucun équipement public.

Le seul équipement public sur l'ensemble du secteur, si on comprend même Cornières, est l'école de Cornières. C'est le seul équipement public à la ronde. Il faut sinon passer le Pont-Neuf pour aller du côté du centre-ville de Ville-la-Grand, pour ensuite se retrouver à La Martinière. Nous sommes donc sur un secteur aujourd'hui très dense avec un grand nombre d'habitants. Vous avez un tapis de villas globalement assez serrées, beaucoup de petites rues, des constructions rue du Bief, rue du Gaz...

M. le Maire- Comment ?

M. GUERET.- Et dans la rue Ravier, qui vont arriver.

M. le Maire.- Oui, rue Ravier aussi. Ce secteur aujourd'hui d'avoir une école de proximité dont l'objectif est justement de faire en sorte de limiter le trafic pendulaire, et donc le trafic automobile.

Je ne parle pas des habitants du secteur et des placements automobiles. Si vous mettez une école dans le centre de la ZAC Étoile, je peux vous garantir qu'il y aura une tendance à prendre la voiture, comme c'est le cas aujourd'hui pour ceux qui emmènent leurs enfants de ce secteur à l'école de la Paix ou à l'école de la Fraternité. C'est pour cela que nous devons agir sur ce que l'on appelle les villes des courtes distances, faire en sorte que les équipements publics soient à proximité, au plus proche, à deux, trois minutes à pied.

Laissez-moi vous dire que si nous la mettons du côté de La Martinière, nous aurions tort. Je peux vous concéder que cela correspond à un secteur d'urbanisation, mais les enfants du côté de La Martinière et rue des Ecoles et autres vont à peu près de façon équidistante aujourd'hui à l'école de la Paix et à l'école de la Fraternité. Il y aura donc un travail sur la carte scolaire, comme l'a noté Monsieur SICLET.

Concernant l'ensemble des éléments qui ont été donnés, j'aimerais juste revenir sur quelque chose qui a provoqué mon ire lors de la commission Urbanisme, concernant la façon dont est géré ce dossier. Vous avez écrit, Monsieur le Conseiller FERAUD, que nous avons changé « de manière centralisée et autocratique ». Cela a été écrit aux membres de la Commission et cela fait partie des éléments qui font que je pense que nous aurons toujours des difficultés à prendre un café, à manger, et à nous entendre. Parce que nous sommes encore sur des procès d'intention.

Je n'aurai aucune colère à cet égard ce soir, mais il s'agit d'un travail de fond fait depuis des années. Il existe effectivement des changements stratégiques et d'autres sont opérés en raison d'études qui sont données. Si nous commandons des études, c'est pour les accepter, les refuser ou les modifier. La commission Urbanisme – que vous avez faite d'ailleurs en mon absence – a été une commission de qualité. J'en ai eu de bons échos et j'aimerais bien que nous restions sur ce type de qualité.

Elle a acté le fait que nous ne voulions pas urbaniser ce secteur, et que nous mettions un frein en lien avec le SCoT. Mais c'est sans oublier qu'il existe des tiers acteurs, les promoteurs, qui ont des droits à bâtir constitués. Passer l'ensemble en zone naturelle nous exposerait derrière, à des recours qui seraient très difficiles à justifier.

Cet équipement, alors que nous avons besoin de pouvoir le construire et que ce secteur reste pour nous un secteur privilégié, apparaît comme un élément mobilisateur pour la population, mais également un élément tout à fait satisfaisant.

Je rejoins Monsieur GUERET mais je croyais n'avoir plus forcément besoin de le dire – sur l'ensemble des grands projets, ceci est inscrit dans notre programme municipal et nous le faisons actuellement, des concertations seront organisées avec les habitants. C'est inscrit dans l'ADN de nos grands projets. S'il fallait encore en douter, je le dis à nouveau ici.

Sur cette question-là, aujourd'hui, nous avons une responsabilité capitale qui est de dire : petit un, nous voulons une école ; petit deux, nous voulons aussi augmenter la zone naturelle dans ce secteur ; petit trois, nous refusons collectivement l'urbanisation de nouveaux immeubles dans ce secteur. Je crois que c'est un socle commun qui va dans le sens de l'intérêt général, de l'intérêt du projet, et d'un équilibre dans la commune d'Ambilly, avec des écoles placées dans les bons endroits et au bon niveau pour répondre au mieux aux enjeux de la proximité.

La question centralisée autocratique, je la laisserai pour ce qu'elle est, résumée simplement dans des mots et une capacité d'agacement relativement rapide. Mais cette commission, avec ses conclusions, a donné lieu par la suite à la réception d'études sur l'école que j'ai lues avec énormément d'intérêt et que j'ai rejetées en ce qui concerne les scénarios proposés sur la Maison Carrée.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter avec mes adjoints ici présents et dans notre majorité, nous avons eu l'occasion de faire une réunion grands projets sur cette question-là – à laquelle l'opposition a été invitée et à laquelle elle n'était pas présente – et nous avons aussi eu l'occasion de leur représenter ce scénario en commission Urbanisme.

Je rappelle aussi à toutes fins utiles qu'aucune décision n'est prise en commission Urbanisme. Les commissions ne sont pas des lieux de décision. Ce sont des lieux qui nous permettent d'aller vers la décision, qui aident la décision et qui éclairent l'ensemble du Conseil municipal, seul organe institutionnel à pouvoir prendre une décision légitime.

Voilà pour cette synthèse sur le projet. Je remercie malgré tout les uns et les autres pour ce débat. Bien évidemment, nous ne pouvons pas installer une école à La Martinière, dans le lieu physique La Martinière.

Sur le secteur, c'est également contraint, en raison du parking et d'une urbanisation déjà existante. Nous sommes là sur des problématiques foncières totalement différentes, et qui ne sont pas tout à fait pertinentes à mon avis.

Nous allons procéder au vote sur cette délibération. Je te laisse prononcer le vote, Charlotte. Ce sera ton premier prononcé.

(Il est procédé au vote).

La délibération n°012-2022 est adoptée à l'unanimité avec 6 ABSTENTIONS (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. GUERET).

2. QUESTIONS

M. le Maire.- Merci bien. Nous avons reçu des questions de l'opposition sur ce Conseil municipal. Je vous laisse les soins de les lire, je ne sais pas qui les lit. Madame BAUER, vous avez la parole.

Mme BAUER.- Merci.

La première question concerne la situation sanitaire dans les écoles d'Ambilly qui avait été très préoccupante. La situation sanitaire dans nos écoles d'Ambilly est très

préoccupante car la pandémie s'est fortement diffusée dans la population, les enseignants, le personnel, ainsi que les enfants qui sont désormais directement impactés.

Outre les nombreux « autotests » à réaliser à J0, J2 et J4 depuis la rentrée, il y a de nombreuses absences à déplorer dans les classes, ce qui complique la vie scolaire, ainsi que la vie des familles.

Nous souhaiterions juste avoir un point d'information sur cette situation sanitaire inédite à ce jour, et pour lequel le personnel communal est aussi très concerné en faisant un travail remarquable que l'on souhaite souligner. Quelle est la situation sanitaire à ce jour ? Quelles sont les directives de la Mairie pour l'école ?

M. le Maire.- Très bien. Vous avez une troisième question que vous n'avez pas lue, concernant les mesures demandées par l'État.

Mme BAUER.- Non. Je me permets de ne pas la lire. Nous regardons tous la télévision et nous savons très bien tout ce qui se passe. Je vous évite celle-ci. Je crois que tout le monde est au courant concernant les mesures de l'État.

M. le Maire.- Il n'y a aucun problème, Madame BAUER. J'allais d'ailleurs vous répondre avec un trait d'ironie sur cette dernière question.

Mme BAUER.- Je l'ai rayée.

M. le Maire.- J'allais dire qu'il faut regarder le site internet gouv.fr et se rendre compte que nous sommes au 51^e protocole appliqué. Il n'y a donc pas de souci, je ne ferai pas de faux procès sur cette question-là.

Mme BAUER.- C'est pour cela. Je ne l'ai pas trouvée utile. Merci.

M. le Maire.- S'agissant du protocole sanitaire, nos directives proviennent de la DDCS, la Direction départementale de la cohésion sociale, avec laquelle nous avons un entretien téléphonique régulier afin d'affiner notre organisation et de répondre aux différents protocoles.

Comme je vous l'ai dit, nous en sommes au 51^e protocole. Je m'en charge directement au niveau politique, car vous savez que j'ai conservé cette compétence, mais je suis aujourd'hui secondé par Yasin SEN sur ces questions, notamment pour tout ce qui concerne la périscolaire et les autres protocoles. Nous avons des obligations parfois un peu perturbantes, surtout lorsque le protocole change d'une semaine à l'autre. C'est clair que ce n'est pas forcément évident.

Sur les temps scolaires, nous n'avons pas grand-chose à faire. Ce sont les personnels de l'Éducation nationale qui sont en pointe sur ces questions et qui doivent répondre. Vous avez raison, des fermetures de classes ont eu lieu. J'ai été moi-même concerné. J'ai été sept jours en isolement et sept jours malade, ainsi que ma fille. Nous avons donc tous été concernés par ces questions-là et peut-être aussi par la perte de rythme scolaire, je crois que cela est important malgré tout.

Les choses vont quand même se stabiliser. Sur les temps scolaires, il faut savoir qu'il n'y a pas de brassage de groupes ou de classes comme l'imposent les protocoles. Cela correspond plutôt à la réalité, mais cela reste des enfants, donc il y a des tentatives. Dans la cour de récréation, ce n'est pas toujours aussi évident. Mais tout est fait pour garantir le protocole.

S'agissant de la restauration, chaque groupe mange tous les jours à la même table, avec un espace entre chaque table tel qu'il est imposé par le protocole. Les enfants n'ont pas le droit de se lever et les animateurs les servent. Pour nous, il s'agit d'une perte considérable.

C'est pour moi, la chose qui me brusque le plus parce que nous avons mis en place des selfs pour faire gagner les enfants en autonomie, et c'est un système qui marchait très bien. Les enfants, même à partir de la grande section, commençaient à apprivoiser le repas, desservir les tables, etc... Nous avons réduit le gaspillage. Nous étions passés de 20 kilos à 04 kilos par jour. Là, nous revenons à une restauration classique.

Je vous promets que dès la fin de ces protocoles, notre volonté est de revenir absolument à cela. C'est difficile pour les enfants et pour nous, c'est tout un système qui s'est effondré alors que nous avons le matériel. Il n'est pas possible de rentrer dans le local de restauration scolaire actuellement, mais si vous passez, tout le matériel est rangé au bout et il est mis un peu sous scellés. Ce ne sont pas des scellés, mais ce matériel n'est plus utilisé. Les enfants ne se lèvent pas et les animateurs les servent.

Afin de respecter les distances, le groupe de maternelle mange chaque jour dans une salle périscolaire nettoyée directement après le repas des enfants. Cela augmente pour nous, bien évidemment, tout le travail sur le nettoyage des classes et la désinfection.

Les animateurs portent un masque sur tous les temps d'accueil, à l'intérieur comme à l'extérieur. Cela va tranquillement disparaître à l'extérieur... Quoique le périmètre scolaire soit encore un peu délicat, je crois. Après la restauration, nous avons quand même maintenu des activités, mais toujours par groupe et classe, avec une distance entre tous les groupes. Nous utilisons tout ce qui est possible : le gymnase, l'extérieur... Nous sommes cependant en Haute-Savoie et l'extérieur est un peu moins agréable en hiver, bien qu'on ait quand même eu plutôt des beaux jours, ce qui a peut-être été un peu plus facile.

Sur les temps ALSH – donc sur les centres de loisirs –, les groupes restent les mêmes sur toute la durée des accueils, avec le même animateur pour chaque groupe. Nous avons donc des groupes et un animateur pour chaque groupe. Ce n'est pas sans compliquer les choses, car le but est aussi que les enfants se mélangent, découvrent, et que les plus grands aident les plus petits. C'est aussi cela le centre de loisirs, un apprentissage éducatif qui se fait par les pairs, c'est-à-dire les membres de ces groupes-là.

Lorsqu'un enseignant ou un animateur est testé positif, les enfants ne sont pas considérés cas contact et n'ont aucune obligation d'être testés. Quand un enfant est testé positif dans une classe, les directrices nous informent directement afin que nous puissions assurer de notre côté la traçabilité sur nos accueils.

Tout cela est hérité du travail que nous faisons depuis 14 ans maintenant, pendant lequel j'ai été à la manœuvre en direct, ce qui aide aussi en cas de crise.

Nous ne passons pas par des tiers. Je gère les opérations en temps de crise, mais je les gère aussi en temps normal, ce qui permet d'aller très vite, notamment par un coup de fil à la directrice, aux enseignants quand quelque chose ne va pas. C'est une communication très directe qui nous permet d'agir très rapidement et de façon très fluide.

C'est ce qui fait aussi que nous avons eu très peu de problèmes dans la gestion de cette crise à Ambilly. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais j'avais fait des vidéos explicatives pour l'ensemble des parents au moment de la réouverture des écoles pour expliquer tout le protocole. Il avait alors fallu tout relire et en faire quelque chose de simple, parce que les protocoles de l'Éducation nationale ne sont pas simples. Si vous regardez juste

les autotests : J0, J2, J4.... À un moment, il n'y avait même plus d'autotests dans les pharmacies. Nous avons donc fait un peu comme nous avons pu. Ce n'est donc pas sans poser de problèmes.

En complément de vos questions, en début de semaine, cinq classes étaient fermées à La Fraternité et aujourd'hui, nous avons deux classes fermées à La Paix et une classe fermée à La Fraternité, car il y a des remplaçants pour certaines classes.

M. GUERET.- Nous pouvons passer à la deuxième question du coup ?

M. le Maire.- Allez-y.

M. GUERET.- Parfait.

Il s'agit de cinq petites questions. Je vous propose donc de commencer par trois, que vous y répondez, puis nous terminerons par les deux dernières.

Depuis ce début d'année 2022, un nouveau logo couleur « framboise » pour la communication de la commune d'Ambilly figure sur les documents officiels mais également sur la page Facebook de la Mairie d'Ambilly.

Nous souhaiterions savoir quelles sont les raisons qui ont motivé ce changement, quel est son utilité, et qu'en est-il des documents de l'administration déjà pré-imprimés ?

Et je conclurai plus tard par les 2 autres questions.

M. le Maire.- C'est vous qui me le proposez, je peux aussi le refuser.

M. GUERET.- Oui, je vous le propose.

M. le Maire.- Alors je l'accepte, Monsieur GUERET.

M. GUERET.- Merci.

M. le Maire.- Le précédent logo datait de 2010 et n'était plus adapté aux supports de communication actuels. C'est le cas notamment des réseaux sociaux imposant des standards qui sont parfois, en termes de lisibilité et de couleur, un peu différents.

Or nous fondons de plus en plus notre communication sur les réseaux sociaux. Il n'était donc pas forcément très adéquat. En plus de cela, nous communiquons aujourd'hui beaucoup plus sur les affiches sur lesquelles l'ancien logo avait des problèmes de lisibilité et de visibilité. Il était donc nécessaire d'avoir un logo plus épuré, dans lequel le nom de la commune était immédiatement identifiable.

Dans l'ancien logo, le nom de la commune n'était pas directement identifiable parce qu'il se trouvait au même niveau que le slogan « Un pont entre nous ». Ambilly et « Un pont entre nous » étaient sur la même base. Le Pont était certes reconnu, mais la Commune d'Ambilly ne l'était pas directement.

Nous pouvons vous adresser un document envoyé aux agents sur lequel se trouvent des représentations du logo en situation, si vous le souhaitez. Sur une image à gauche et un pied de page, notamment sur le quartier de l'Étoile, on lit très bien les noms Agglo, Annemasse et Ville-la-Grand, mais le nom Ambilly n'est pas lisible tout de suite, ce qui pose en soi un problème majeur, notamment dans le cadre de la communication sur de gros projets tels que la ZAC Étoile.

Concernant l'utilité, l'objectif était d'affirmer son caractère institutionnel et de gagner en visibilité. Ce nouveau logo a des qualités fonctionnelles que l'ancien n'avait pas, et qui sont nécessaires en communication, telles que la simplicité, la lisibilité, la visibilité, et aussi la capacité de réduction.

Nous avons reçu un communiqué de presse d'Annemasse Agglomération sur lequel le logo d'Ambilly ainsi que tous les autres logos sont écrits en tout petit, et on voit clairement Ambilly. C'est-à-dire que même sur une feuille A4 avec un petit logo en bas, on voit la commune d'Ambilly. C'est important au niveau de la visibilité en communication. Il présente donc une capacité de réduction, d'agrandissement et aussi de reproduction.

S'agissant des documents de l'administration déjà pré-imprimés, il n'y en a pas dans la commune. Nous n'avons par exemple pas de papier à en-tête. Il y en a eu pendant un certain temps, mais ce n'est plus le cas depuis un moment. Les agents travaillent sur leur Word – je ne devrais pas citer un nom – sur leur traitement de texte ... Open Office d'ailleurs, ils travaillent tous sur Open Office.

Leurs documents contenaient déjà la mise en page et le logo, et ils l'imprimaient directement sur papier blanc. C'est une impression en direct. Par contre, nous avons un stock important d'enveloppes sur lesquelles les impressions sont plus difficiles. Il y en a 25 000 exemplaires avec l'ancien logo, parce que nous avons beaucoup de communications notamment sur l'état civil.

Nous avons fait le choix de les conserver – nous n'allons pas jeter ces enveloppes – et nous avons commandé des étiquettes autocollantes avec le nouveau logo pour les coller en lieu et place le temps que le stock se termine. Le coût de ces étiquettes est de 780 euros TTC.

M. GUERET.- D'accord. Je passe donc aux deux dernières questions. Je fais cependant une petite remarque. Il me semble que l'ancien logo était à votre initiative et qu'il a été créé sous votre premier mandat. Il s'agissait simplement d'un petit aparté.

Je reprends les questions : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation publique pour le choix de ce logo, ou au moins de notre Conseil Municipal ? Pouvez-vous nous indiquer les coûts financiers de ce changement ?

Hormis le financement du logo, concernant par exemple les panneaux qui ont été marqués de votre ancien logo, faudra-t-il les changer ? Et quel coût cela entraîne-t-il pour la mairie d'Ambilly ?

M. le Maire.- Nous n'avons pas organisé de concertation publique.

Sur ce genre d'exercice, les concertations publiques sont toujours un peu délicates. Il s'agit rapidement d'une opposition entre « j'aime » et « j'aime pas », il y a toujours des considérations plus personnelles qu'autre chose.

La difficulté est que nous devons être plutôt fonctionnel sur un logo que sur le registre de l'émotif. C'est ce que je vous disais tout à l'heure, il s'agit avant tout de qualités fonctionnelles que j'ai précisées, c'est-à-dire la simplicité, la lisibilité, la visibilité, capacité de réduction ou autres. L'objectif est donc d'éviter les commentaires tels que : « C'est beau » ou « C'est moche ».

Nous avons réuni un groupe de travail de la majorité car il s'agit d'un choix majoritaire. Cela reste un logo, il ne s'agit pas d'un blason. Nous ne modifions pas les armoiries de la Commune, évidemment.

C'est un logo qui est là également pour soutenir le travail du programme municipal majoritaire. C'est donc un choix de l'avoir effectué de cette manière. Pour autant, les services ont été consultés, les élus ont travaillé pendant des mois sur cette question, en groupe de travail puis en réunion de majorité, et nous avons été dans ce sens-là.

Je vous remercie de me rendre honneur, Monsieur GUERET. Effectivement, cet ancien logo est aussi un crève-cœur pour moi, puisque c'est moi qui l'ai dessiné.

M. GUERET.- Bravo !

M. le Maire.- C'est donc un crève-cœur pour moi. Si les questions étaient destinées à me faire regretter ce choix, je dirais que c'était plus un choix de raison que de cœur. Si cela ne tenait qu'à moi, j'aurais dit : « Non, conservons notre œuvre ».

Le slogan « Un pont entre nous », c'est aussi moi qui l'ai inventé. Je n'étais pas tout à fait tout seul, à tout seigneur, tout honneur, puisque j'étais entouré de mes deux collaborateurs de cabinet. Cela s'est passé dans la salle qui se trouve juste derrière, durant une après-midi de travail. À l'époque, nous l'avions réalisé gratuitement, simplement sur nos heures. Nous étions au début de ce mandat et nous voulions imprimer une marque nouvelle, donner un sentiment d'union.

Le « Pont entre nous », c'était un pont entre Ambilly et l'Agglo, entre Ambilly, la frontière et le canton de Genève. La seule chose sur laquelle j'ai été strict – et sur laquelle d'ailleurs, l'agence de communication a voulu nous orienter, mais je n'ai pas voulu céder – c'était justement de supprimer « Un Pont entre nous ».

Il me semblait que c'est quelque chose d'important, et mes élus majoritaires m'ont rejoint sur ce point. Pour le reste, un gros travail a été fait. L'ancien logo de 2008 rentre maintenant dans l'Histoire. Il disparaît tranquillement et on le retrouve encore un petit peu ici.

Je suis très fier d'avoir pu le porter bravement pendant 14 ans, mais je suis aussi parfaitement conscient, notamment à travers mon travail et ma formation d'enseignant en communication, que nous avons besoin aussi aujourd'hui de nous moderniser et de nous adapter aux nouveaux supports de communication.

Pour le reste, c'est une question d'appréciation et j'ai entendu beaucoup de choses. J'ai entendu des gens cette semaine qui m'ont dit qu'il était très beau, d'autres qui ont douté, des professionnels qui ont affirmé qu'il était très bien et qu'il s'adaptait. Nous sommes vraiment sur une question d'appréciation, mais globalement, nous avons eu plutôt de très bons retours.

S'agissant des coûts et si j'étais un peu audacieux, je dirais qu'il faudrait faire la moyenne entre le travail que j'ai réalisé en 2008 et celui-là, parce qu'il n'avait rien coûté. Mais je ne serai pas malicieux à cet égard.

Le logo a coûté 1 400 euros pour son travail de conception. Cela représente plusieurs mois de travail, des allers et retours et plusieurs versions. C'est un prix très raisonnable.

Pour avoir travaillé sur d'autres logos, cela peut facilement aller sur des prix allant de 3 000 euros à 4 000 euros. J'en avais fait un pour les élections législatives de 2012, et nous étions sur un coût de 3 000 euros avec une charte graphique. Et encore, c'était une personne que je connaissais. Cela peut facilement monter jusqu'à 10 000 euros, 20 000 euros, ou 30 000 euros suivant ce qui est recherché dans ce type de gamme.

Nous sommes tout à fait sereins là-dessus. Il s'agit d'un coût de 1 400 euros pour un travail avec une société extérieure, OPIDAE Vox, située à Saint-Sixt. C'est une petite agence locale assez récente. Nous avons encore quelques travaux à effectuer avec eux, notamment des déclinaisons à hauteur de 500 euros TTC sur des documents administratifs, PowerPoint, pour charter sur les signatures d'emails, etc... Il s'agit aussi – mais cela ne coûte rien puisque nous l'effectuons en interne – de certains courriers, cartes de visite et affiches événementielles, où nous avons quelques déclinaisons sur lesquelles nous devons aussi abonder.

Nous avons aussi – en lien avec le logo, mais de toute façon, nous voulions le refaire indépendamment – la maquette du bulletin municipal. Il faut savoir qu'aucuns frais de communication n'ont jamais été imputés à la Commune sur les 14 ans de budget pour la réalisation d'une maquette. Tout a toujours été fait en interne. Là, parce que nous professionnalisons un peu certaines communications, et aussi parce que nous avons parfois des difficultés avec les logiciels de mise en page – ce sont souvent des logiciels sous licences qui coûtent très cher – nous avons opté pour la création d'une maquette très simple du bulletin municipal qui nous permet d'agir rapidement sur les zones de texte et sur les mises en page. La création de cette maquette correspond à un coût de 1 340 euros TTC.

Vous avez également parlé de la mise à jour de la signalétique. La signalétique ne comporte pas trop le logo. Il y en a quelques-unes, mais elles ne sont pas forcément officielles. Ce sont des signalétiques de jalonnement. Nous devons de toute façon refaire ce jalonnement et nous profitons donc de ce moment-là. Nous sommes dans l'attente d'un devis. Nous vous communiquerons l'ensemble des éléments par rapport à ce devis si vous les demandez.

M. GUERET.- D'accord. Je tiens tout de même à souligner que la minorité n'a pas été invitée à discuter de la création de ce logo. C'est tout.

M. le Maire.- Oui. J'ai expliqué que c'était un choix majoritaire.

M. GUERET.- Oui, mais je tenais juste à le préciser. En tout cas, merci pour vos réponses claires.

M. le Maire.- Je sens votre frustration. Mais à ce moment-là, il faut rejoindre la majorité !

M. GUERET.- Non, je ne pense pas.

M. le Maire.- Merci beaucoup. Je vous souhaite à tous une excellente soirée. Nous vous tiendrons informés du mieux possible de la venue de la Ministre, si elle vient, en fonction des informations qui arrivent. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Fait à Ambilly, le 02 Nov 2022

Guillaume MATHELIER, Maire

Bertilla LE GOC, 2^e adjointe au Maire,
Secrétaire de séance



ANNEXES AU PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 03 février 2022

Délibérations n° 001 à 012

Avec Pièces jointes

